Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_26-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	12

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

L'an 2026, le 14 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/04/2026.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme CHICOUENE Cécile, Mme DAHMOUN Laëtitia, M. GAUPLE Olivier, Mme GODAL Claire, M. GUINARD Dany, M. JACQUES Emmanuel, M. LE TENNIER Yvan, Mme LEMÉE Marion, M. MOISY Nicolas, Mme ODYE Martine, M. PAILLOUX Fabrice, Mme ROBERT Gaëlle

Absent(s) ayant donné procuration : M. LE BERRE Erwan à M. LE TENNIER Yvan

A été nommée secrétaire : Mme LEMÉE Marion

2026/26 – Désignation du correspondant Défense

À la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune de Langan. La fonction de correspondant défense, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, a vocation à développer le lien armée-nation et à associer pleinement les citoyens aux questions de défense grâce à des actions de proximité.

Le correspondant défense est à ce titre l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région, mais également des citoyens de la commune sur les questions de défense (actualité de la défense, parcours aux emplois civils et militaires de la défense, devoir de mémoire ...).

Monsieur le Maire propose de procéder à cette désignation par un vote à main levée en application de l'article l.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. PAILLOUX Fabrice.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la désignation du Correspondant Défense par vote à main levée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté à la majorité :

- DÉSIGNE comme Correspondant Défense de la commune de Langan Monsieur Fabrice

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_26-DE

PAILLOUX, conseiller municipal ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir et signer les actes subséquents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/04/2026
Le Maire
Thierry JOLIVET